

COMPTE RENDU

RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2025

Date de la convocation : 9 octobre 2025

Le **quinze octobre deux mille vingt-cinq** à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire de Val-de-Bonnieure.

Membres présents : M. Michel CASTERA, Mme Aurélie CHOISEL, Nathalie GUILLAUMIN-PRADIGNAC, Murielle ETIENNE, Aurélie LACROIX, Mme Arlette LITRÉ, MM. Pascal MAZAUD, Frédéric PIERRE, Mmes Samantha PREVOT, Sandrine PRIORET, M. Alain THILL.

Excusé(s) ayant donné pouvoir : M. Jean-Yves MORELLEC à Mme Aurélie LACROIX

Excusé(s) : M. Jacques BOURABIER, M. Mathieu TASCHER

Absent(s) : Mme Aurore CHAILLOUX, MM. Nicolas LETELLIER, Cédric LEVEQUE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer, Madame Samantha PREVOT est élue secrétaire de séance.

OUVERTURE DE CRÉDITS : Travaux effectués d'office pour compte de tiers

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment son article L.511-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 concernant l'obligation d'ouvrir des opérations de compte de tiers pour tous les travaux effectués d'office par la commune en lieu et place des tiers défaillants,

Vu le rapport en date du 04 avril 2025 présenté par Monsieur Marc RAYMOND, expert désigné par le juge administratif par l'ordonnance n° 2500988 du 02 avril 2025, qui a examiné l'immeuble sis 2, route de la Joubalot, L'Age Ballot, Sainte-Colombe,

Vu l'arrêté municipal n°ARR-2025-084 du 26 juin 2025 ordonnant les mesures nécessaires au cas de péril imminent - procédure urgente pour l'immeuble 2, route de la Joubalot, L'Age Ballot, Sainte-Colombe,

Vu l'arrêté municipal n°ARR-2025-110 du 04 septembre 2025 ordonnant la réalisation d'office des travaux,

Considérant que le propriétaire concerné n'a jamais entrepris les travaux nécessaires dans le délai imparti ;

Considérant que l'état de l'immeuble présente un péril imminent ;

Considérant que pour garantir la sécurité des habitants et dans l'intérêt de la sécurité publique, la commune est obligée de faire procéder à des travaux de mise en sécurité à la place du propriétaire défaillant ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'ouverture d'une opération pour compte de tiers, pour le paiement de toutes les opérations nécessaires à la mise en sécurité de l'immeuble et pour le remboursement de ces frais par le propriétaire. Cette somme correspondant aux honoraires de l'expert (1 112,66 €) et à l'intervention de l'entreprise qui a effectué les réparations sur le bâtiment (4 320,00 €).

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants décide :

- **D'ouvrir** une opération pour compte de tiers pour la prise en charge des travaux réalisés sur l'immeuble 2 route de la Joubalot, L'Age Ballot, Sainte-Colombe et pour leur remboursement par le propriétaire défaillant.
- **De dire** que les dépenses seront imputées au 45411-01 et les remboursements seront encaissés au 45412-01, pour un montant de **5 432,66 €**.
- **PRÉCISE** qu'une majoration de 8% du montant des dépenses sera inscrit au fonctionnement (article L.543-2 du Code de la Construction et de l'Habitation).

VOTANTS : 12 / 17

VOIX POUR	12
VOIX CONTRE	0
VOIX ABSTENTION	0
NON-VOTANTS	0

Subvention à l'association ADMR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'ADMR de Mansle, afin de les soutenir dans l'ensemble de leurs actions auprès des aînés.

Val-de-Bonnieure est la deuxième commune du territoire, après Mansle où intervient l'ADMR (32 bénéficiaires sur la Commune).

Le montant de la participation à octroyer est à définir par la municipalité.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants décide :

- **D'attribuer** une subvention à l'ADMR de Mansle sur l'exercice budgétaire 2025, à hauteur d'un montant de **500 €**.

VOTANTS : 12 / 17

VOIX POUR	12
VOIX CONTRE	0
VOIX ABSTENTION	0
NON-VOTANTS	0

Soutien au Centre Hospitalier de RUFFEC

Le Centre Hospitalier de Ruffec subit régulièrement la remise en cause de ses moyens.

Après 2 ans d'accalmie relative, l'hôpital de Ruffec est à nouveau confronté à une pénurie médicale dans les services de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) et de Médecine avec des fermetures de lits supplémentaires.

La pérennité de ces deux services est compromise à très court terme.

Une telle décision nuirait à la capacité de l'établissement pour accueillir les patients de ce bassin de vie et entraînerait à terme la fermeture des urgences du Centre Hospitalier la nuit, pour rattacher les Urgences de

Ruffec à celles d'Angoulême. Seul le Smur resterait ouvert la nuit, à ce jour, l'équipe médicale de ce service est fonctionnelle 24h/24 – 7j/7.

Les menaces qui pèsent aujourd'hui sur les établissements hospitaliers partout en France sont sans précédent et résultent directement de politiques publiques menées depuis plusieurs décennies.

La population est en droit d'exiger que l'État garantisse la qualité et la sécurité des soins que les Agences Régionales de Santé (ARS) doivent mettre en œuvre conformément au principe d'égalité d'accès aux soins, quel que soit le lieu du territoire national concerné.

Actuellement, notre population est en danger.

À ce titre, nous, élus de la Commune de Val-de-Bonnierre, réunis le 15 octobre 2025 en conseil municipal, demandons :

- Que l'égalité d'accès aux soins pour tous soit respectée sur le territoire.
- Que l'État s'engage au bon fonctionnement de son hôpital en lui donnant les moyens humains et financiers.
- Que l'État légifère pour une meilleure organisation de son hôpital public afin d'assurer l'accueil et la prise en charge des patients à hauteur des besoins du territoire.
- Que le nombre de lits ouverts soit en adéquation avec les demandes d'hospitalisation et les besoins en formations des professionnels de santé.
- Que la permanence des urgences et du smur 24h/24 – 7j/7 soit garantie pour les deux fonctions. Cette permanence ne peut être sécuritaire pour la population du territoire qu'avec l'accessibilité aux urgences, et au smur, 24h/24 – 7j/7 pour chaque.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal **adopte** à l'unanimité des votants cette délibération.

VOTANTS : 12 / 17

VOIX POUR	12
VOIX CONTRE	0
VOIX ABSTENTION	0
NON-VOTANTS	

Questions diverses :

- Présentation du projet d'agrivoltaïque au GAEC des Epardeaux.
Distribution des flyers par la poste pour invitation réunion publique.
Réunion publique le 10 décembre de 16h à 20h au Logis.
- Demande de devis pour l'intervention de l'ADAPEI de Saint-Claud pour l'entretien des cimetières.
Devis trop élevé.
Voir avec d'autres entreprises.
- Distribution des invitations pour le repas des aînés ce week-end (18-19 octobre).
- Distribution de la lettre trimestrielle, le week-end prochain (25-26 octobre).
- Demande de dépannage de l'éclairage au carrefour de Fougère pour les enfants.
- Travaux d'aménagement de sécurité à Biagne, mise en place des bordures à la place des quilles.

L'aménagement de sécurisation à Terrebourg sera programmé l'année prochaine car nous demanderons des subventions.

Travaux au Chatenet pour canaliser les eaux de pluie qui vont chez un particulier et inonde sa cour en créant un puit perdu busé de 8m³.

Les travaux de Biagne et du Chatenet seront réalisés entre le 17 et le 28 novembre.

- Campagne Broyage de végétaux du 3 au 12 novembre.
- Campagne de stérilisation des chats du 17 au 28 novembre.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à 20 h 00.

Le Maire, Aurélie LACROIX

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2025

SIGNATURES

Jacques BOURABIER

Michel CASTERA

Aurore CHAILLOUX

Aurélie CHOISEL

Murielle ETIENNE

Nathalie GUILLAUMIN-
PRADIGNAC

Aurélie LACROIX

Nicolas LETELLIER

Cédric LEVEQUE

Arlette LITRÉ

Pascal MAZAUD

Jean-Yves MORELLEC

Frédéric PIERRE

Samantha PREVOT

Sandrine PRIORET

Mathieu TASCHER

Alain THILL